



# Comité Social d'Administration Alimentation du 12 juin 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 17 juin 2025

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Franck Garrigues.

Faisant suite aux différentes déclarations liminaires des représentants des personnels, la présidente a précisé les points suivants :

- le besoin de création d'un réseau DGAL au-delà de l'administration centrale correspond bien à la vision stratégique de la DGAL. Des séminaires thématiques sont régulièrement organisés par les sous-directions.

- L'Intranet de la DGAL se veut plus ergonomique et accessible.

- Concernant la loi Duplomb, le CSA Alimentation n'est pas le lieu de discussion approprié mais ce texte est en commission mixte paritaire. Dans le projet, il n'y a pas d'ingérence dans l'évaluation des produits phytopharmaceutiques par l'ANSES, mais en cas de constat d'absence de solution de protection, il y aura la possibilité de demander une évaluation prioritaire et non en fonction de l'ordre de dépôt des dossiers.

- Concernant la situation à Mayotte elle note la reprise des conditions normales de fonctionnement des services.

Les organisations syndicales ont voté une motion en soutien aux collègues de la DDPP64, régulièrement réquisitionnés lors des grèves, ce qui constitue une entrave au droit de grève. Les désignations sont faites sans contextualisation et sous prétexte de bien-être animal, alors que les abattoirs doivent pouvoir gérer ces situations. L'administration compense un manque d'anticipation des exploitants en contraignant les agents, alimentant tensions et surcharge de travail. Les représentants au CSA Alimentation exigent la fin de ces pratiques et réaffirment leur engagement à défendre les droits syndicaux des agents. Toute restriction illégitime fera l'objet d'un accompagnement syndical et d'un éventuel recours.

## Les systèmes d'information de l'alimentation

La réorganisation du système d'information de l'alimentation sociale vise à moderniser et rendre le système plus agile.

Trois grands axes sont abordés : les outils historiques utilisés, les besoins des professionnels et la construction d'un schéma directeur informatique. Plusieurs projets sont en cours, dont la réécriture du système SIGAL, le remplacement de BDNI par SINÉMA et la dématérialisation des documents liés aux bovins. La réécriture de SIGAL, débutée en 2024, doit intégrer les besoins des utilisateurs et résoudre les limitations techniques. Une start-up d'État teste l'intégration d'un sous-périmètre dédié aux plans de surveillance et de contrôle. La livraison finale du système est prévue pour 2027, suivie d'une phase d'évolution fonctionnelle.



Le remplacement de BDNI concernera d'abord les filières existantes avant une extension post-2027. La dématérialisation des documents liés aux bovins permettra une simplification administrative et un accès aux données en temps réel. L'année 2025 sera consacrée à l'identification des besoins filière par filière. Enfin, le schéma directeur informatique fixera un cap stratégique et mettra en cohérence les initiatives déjà en place.

L'UNSA s'est interrogée sur l'articulation avec Résytal et la brique Prélèvements et Analyses.

L'administration a répondu que le projet était de transformer SIGAL dans RESYTAL mais que ce projet était trop important et que mettre tous les modules au même endroit n'était pas la meilleure solution. Il faut plutôt que les systèmes se parlent entre eux avec des modules construits par petit bout (notamment pour la réécriture SIGAL).

## Situation sanitaire

La deuxième campagne de vaccination de l'IAHP voit une réduction de la prise en charge financière par l'État, avec un souhait d'intégrer l'achat et l'acheminement des vaccins par les filières dans la prochaine phase. Des échanges avec les filières visent à sortir des confinements systématiques, et un plan de gestion des ruminants face à l'IAHP est à l'étude.

La fièvre aphteuse, présente dans plusieurs pays européens, nécessite une préparation à une vaccination d'urgence. La PPA, affectant l'Europe de l'Est, fait l'objet d'un plan d'action avec des zones réglementées et systèmes d'information adaptés. La tuberculose reste stable, mais l'opposition à l'abattage total ou partiel persiste, avec une mise à jour de la feuille de route jusqu'en 2029.

Pour les maladies vectorielles, la vaccination FCO et MHE a eu lieu, avec un marché lancé pour le sérotype 8 pour la FCO. La négociation européenne cherche à catégoriser la FCO et la MHE pour réviser les exigences de surveillance. L'assise du sanitaire travaille sur les systèmes d'information, l'équarrissage et la disponibilité rapide des vaccins. Un engagement financier plus fort des filières est attendu, notamment en matière de prévention.

L'UNSA, comme les autres OS, est intervenue sur le manque de moyens humains et financiers pour anticiper et gérer les crises.

La directrice générale a répondu que les agents étaient accompagnés sur place et en cas de crise, avec un réseau mobilisable partout en France. Le plan de gestion de la PPA, finalisé en décembre 2023, couvre surveillance, impact économique et lutte. Les moyens humains seront ajustés en fonction des besoins, avec recours à des volontaires si nécessaire. L'expérimentation vétérinaire dans 11 territoires vise à attirer et fidéliser les professionnels, dans un contexte de désertification similaire à la médecine humaine. Le budget des assises sanitaires clarifie le partage des financements entre l'État et les agriculteurs, avec une baisse progressive des prises en charge publiques.

## Budget du programme 206

Le programme 206 pour 2025 prévoit une baisse de 13 % des autorisations d'engagement et 14 % des crédits de paiement par rapport à 2024, une année exceptionnelle avec une forte hausse budgétaire (118 % pour la PSU).

Cette réduction touche principalement la planification écologique. Après le vote de la loi de finances, plusieurs ajustements ont eu lieu, notamment une mise en réserve et un surgel de 50 millions d'euros. Des fonds de concours, principalement issus de l'Union Européenne, complètent le budget pour financer les campagnes de vaccination et d'autres mesures. La prévision d'exécution s'élève à 544 millions d'euros en AE et 541 millions d'euros en CP, intégrant les vaccinations IAHP et FCO ainsi que les mandats pour les laboratoires agréés.

Le budget reste soutenable grâce à une baisse des dépenses sur la planification écologique, tout en maintenant des crédits pour certaines priorités. Le plan PARSADA, axé sur l'anticipation du retrait des substances actives et le développement d'alternatives pour la protection des cultures, voit son financement réduit de 146 millions en 2024 à 45 millions en 2025.

La stratégie Ecophyto 2030 vise à identifier les impasses liées aux substances phytosanitaires et à proposer des solutions concrètes. Les plans d'action validés donnent lieu à des appels à projets impliquant divers acteurs.

L'UNSA s'inquiète du recul du budget sur la planification écologique et le plan PARSADA qui sont les variables d'ajustement. Bien que l'administration annonce que le budget est soutenable, la probabilité d'une baisse continue des budgets peut interroger sur le maintien à un niveau acceptable de la gestion de crise.

## La Police Sanitaire Unique

Le dossier de la clause de revoyure est prêt mais n'a pas été intégré au budget 2025 ; il sera discuté en 2026, avec des contraintes budgétaires accrues. La délégation de tâches n'est pas envisagée, en raison du contexte financier et de la réduction des budgets. Des disparités existent selon les départements : certains ont vu une hausse des non-conformités après une reprise des contrôles (pour lesquels les services n'avaient plus de moyen pour un suivi régulier), tandis que d'autres ont procédé à des fermetures d'établissements.

L'amélioration de la qualité des rapports d'inspection est en cours, avec un indicateur prévu dans la convention technique et financière. Pour l'instant, il n'y a pas de sanction, mais un renvoi au prestataire en cas de problème. Le suivi du turn-over des agents devient un critère important, remplaçant l'attention portée aux recrutements. Les irritants diminuent progressivement, et la situation devrait continuer à s'améliorer. En 2026, le temps libéré sera réinvesti dans les contrôles des industries agroalimentaires.

Les organisations syndicales sont intervenues sur l'absence de visibilité sur les moyens qui risque d'impacter la programmation des contrôles sur les services qui sont en grande difficulté et sur le fait que les agents sont épuisés et peinent à réaliser leurs missions.

L'UNSA a demandé quel serait le moyen le plus efficace pour avoir les retours des agents de terrain (questionnaire, enquête) et a insisté sur la nécessité de donner des moyens suffisants pour les contrôles de second niveau en continuant par exemple à viser des rapports noter A et B (pour vérifier qu'ils sont conformes) et pas seulement se limiter aux rapports C et D.

## Accords SPS entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni

Une réunion s'est tenue le 19 mai à Londres entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni, la première depuis le Brexit, pour aborder des questions de sécurité, défense, énergie et pêche. Un potentiel accord SPS sur la fluidification des flux de marchandises a été évoqué, mais il ne s'agit que d'un engagement politique à ce stade. Aucune négociation officielle ne peut commencer sans un mandat du Conseil de l'UE, qui n'a pas encore été obtenu.

Un document post-réunion publié par la Commission Européenne résume les discussions, mais aucun projet concret d'accord n'existe. Deux réunions sur les questions d'import-export ont eu lieu les 3 et 11 juin, sans avancées notables. La Commission Européenne a indiqué son intention de travailler sur le sujet, mais sans calendrier défini. La directrice générale a informé les responsables concernés, bien que l'impact de ces discussions sur les équipes soit encore incertain.

Les chefs de poste PCF ont pris le relais pour suivre la situation sur place. Un entretien est prévu entre le directeur général et la secrétaire générale pour mieux anticiper les évolutions à venir.

La situation reste en attente, avec peu de visibilité sur la suite des échanges entre les deux parties.



# Déclaration liminaire CSA Alimentation

Paris, le 12 juin 2025

Madame la directrice générale,  
Mesdames, Messieurs,

Face aux crises sanitaires qui affectent régulièrement le domaine animal et végétal, la mobilisation de moyens humains adaptés est essentielle pour contenir, prévenir et gérer ces situations.

Tous les agents du MASA ont leur rôle à jouer : les vétérinaires dans l'identification des maladies et la mise en place de stratégies de lutte, les inspecteurs de terrain qui surveillent l'état des exploitations et accompagnent la mise en œuvre des protocoles de lutte (vaccination, traitement des cultures, confinement des animaux contaminés), les services centraux qui coordonnent les actions nationales et internationales et assurent la mise en œuvre des réglementations nécessaires.

Les budgets de l'État, même s'ils sont contraints, doivent pourtant permettre le maintien de tous les agents du MASA pour assurer nos missions de surveillance, de gestion et de suivi post-crise.

Le désengagement de l'État, en lien avec les restrictions budgétaires, peut avoir des répercussions à long terme sur l'agriculture, l'élevage et l'environnement. En effet, la diminution des contrôles favorise l'apparition de crises aux conséquences coûteuses, nuisant à la compétitivité des filières. Sans financement adéquat, les structures de veille sanitaire sont affaiblies, rendant plus difficile l'identification rapide des menaces.

Il est prévu à l'ordre du jour un point sur les systèmes d'information de l'alimentation. Le MASA doit se doter d'outils numériques efficaces pour assurer la gestion et optimiser les réponses aux crises. Cela concerne à la fois les outils cartographiques pour la délimitation des mesures sanitaires, y compris des applications mobiles avec des géolocalisations précises, des outils de coordination et des outils métiers notamment pour les rapports d'inspection qui soient performants.

Rappelons qu'aujourd'hui les logiciels métiers sont lents, les outils cartographiques de géolocalisation parfois peu précis ou mettant du temps à être livrés. Les recrutements sont importants et l'attractivité sur le numérique doit être améliorée. Une véritable coordination doit être mise en œuvre entre les agents de terrain qui utilisent ces outils et les services tels que le BSIAL et le BMOSIA.



Le secteur vétérinaire connaît une pénurie croissante. Cette situation, due à divers facteurs structurels et conjoncturels, pose des risques majeurs pour la santé animale, la sécurité alimentaire et la viabilité des exploitations agricoles. Moins de vétérinaires signifie un suivi sanitaire réduit, augmentant les risques de propagation de maladies et d'épidémies. L'absence de vétérinaire fragilise aussi le contrôle sanitaire des filières agroalimentaires notamment les abattoirs, avec des risques pour les consommateurs. Nous avons évoqué lors du dernier CSA Alimentation le cas de certains départements où il était envisagé la possibilité de réaliser des saisies via l'envoi de photos pour pallier à l'absence de vétérinaires.

Un travail sur l'attractivité doit être fait, en lien avec les écoles vétérinaires, notamment pour améliorer les conditions de travail, pour rendre la filière plus attractive, que ce soit pour les vétérinaires praticiens sur la filière des animaux de rente ou pour les vétérinaires officiels en abattoir.

La souveraineté alimentaire repose sur la capacité d'un pays à produire de manière autonome une alimentation suffisante et de qualité pour sa population. Dans ce cadre, la qualité sanitaire des produits agricoles et alimentaires joue un rôle crucial, car elle garantit non seulement la sécurité des consommateurs, mais aussi la pérennité des filières agricoles.

La sécurité sanitaire des aliments est essentielle pour prévenir les risques de contaminations (bactéries, pesticides, polluants). Un encadrement strict des pratiques agricoles et agroalimentaires (normes de traçabilité, contrôle des intrants) garantit des produits sains et respectueux de l'environnement. Ce sont donc l'ensemble de nos missions du BOP 206 qui doivent être maintenues mais les documents présentés font apparaître des baisses budgétaires sans donner les moyens humains qui sont prévus.

Assurer la souveraineté alimentaire, c'est garantir une alimentation saine tout en protégeant l'indépendance et la résilience du pays. Mais celle-ci ne pourra être atteinte qu'avec une exigence élevée en matière de qualité sanitaire.

Merci de votre attention.



## Motion votée par les organisations syndicales en soutien aux agents de la DDPP 64 réquisitionnés abusivement

Les représentants du personnel réunis ce jour tiennent apporter leur soutien plein et entier aux agents de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques, systématiquement réquisitionnés **ou désignés d'office** lors de chaque préavis de grève dans la fonction publique.

Sous prétexte de **bien-être animal et d'autres motifs injustifiés**, la direction procède à des réquisitions ou **désignations systématiques**, privant les agents de leur droit légitime à participer à un mouvement de grève. **La communication aux agents de leur obligation de se présenter sur leur lieu de travail est réalisée moins de 48 heures avant le jour de grève -alors que le préavis est déposé depuis bien plus longtemps- ce qui empêche tout recours juridictionnel, le tribunal n'ayant pas le temps nécessaire de consulter les parties à temps, même en référé liberté.**

**Ces pratiques constituent une entrave manifeste à l'exercice du droit de grève des agents de la fonction publique**, un droit fondamental garanti par la Constitution.

Par ailleurs, **l'argument du bien-être animal** -principal argument avancé- **ne saurait justifier ces désignations systématiques**, pour plusieurs raisons :

- **la réglementation oblige les abattoirs à être en mesure de nourrir et d'abreuver les animaux pendant au moins 24 heures en cas de panne, d'incident ou de non-abattage, précisément pour couvrir ce type de situation, qu'elle soit technique ou sociale ;**
- **et surtout, les industriels sont informés à l'avance** des mouvements sociaux par la direction de la DDPP et **ont donc la capacité d'adapter leur tonnage** en conséquence, comme cela leur est régulièrement demandé ;

En raison du caractère systématique de ces désignations qui ne reposent sur aucune contextualisation ni évaluation de chaque situation rencontrée, il est donc **inacceptable que la responsabilité d'organiser l'activité des abattoirs ne soit pas pleinement assumée par leurs exploitants**, et que l'administration pallie cette absence d'anticipation en contraignant ses agents, au détriment de leurs droits.

Ces **désignations** répétées et **non justifiées** portent atteinte aux droits syndicaux, alimentent un climat de tension au sein des services et fragilisent davantage des équipes déjà surchargées.

Les représentants du personnel du CSA Alimentation exigent la cessation immédiate de ces pratiques abusives et le respect plein et entier du droit de grève. Ils réaffirment leur engagement à rester mobilisés aux côtés des agents de la DDPP 64 pour défendre les principes constitutionnels qui fondent leur action. Ils assurent également qu'aucun agent ne sera laissé seul face à une entrave à l'exercice de ce droit : chaque tentative de restriction illégitime fera l'objet d'un accompagnement syndical et, si nécessaire, d'un recours.

**Nous demandons que soit mis fin aux tentatives de traduire en session disciplinaire les agents ayant fait usage du droit de grève malgré ces pseudo-réquisitions.**